

Calendrier des mouvements d'eau

Calendrier des niveaux d'eau

Afin de répondre aux enjeux du site Natura 2000 "Marais de Goulaine", un calendrier des niveaux d'eau a été établi lors des Comités de pilotage, en concertation avec l'ensemble des représentants des usages du marais.

Ce calendrier définit des côtes objectifs à atteindre à une période donnée en fonction des usages.

Les côtes en temps réel peuvent varier dû aux conditions météorologiques (pluviométrie, sécheresse) et à l'inertie du marais. Vous pouvez consulter le calendrier actuellement en vigueur ci-dessous.

Les côtes du marais amont sont mesurées au niveau du vannage du Pont de l'Ouen.

Les côtes du marais aval sont mesurées au niveau du vannage d'Embreil.

| Date | Marais amont | | Marais aval | | Usage sur le marais |
|--------------------------|---|---|---|---|---|
| | Côtes objectif 2018 mNGF | Vitesse d'exondation (* et **), mouvements d'eau et de vannage | Côtes objectif 2018 mNGF | Vitesse d'exondation (* et **), mouvements d'eau et de vannage | |
| 30 décembre-20 avril | 2,9 | | 2,5 | | Remontée des civelles depuis la Loire, chasse, ponte brochets, protection vigne, avifaune, promenade en barque, dévalaison brochets |
| 10 mai | 2,25 | du 20 avril au 10 mai: 3,1 cm/jour | 2,25 | du 20 avril au 10 mai: 1,25 cm/jour | |
| 15 mai | 2,15 | du 11 mai au 15 mai: 2 cm/jour | 2,15 | du 11 mai au 15 mai: 2 cm/jour | |
| 30 mai | 1,9 | du 16 mai au 30 mai: 1,7 cm/jour | 1,9 | du 16 mai au 30 mai: 1,7 cm/jour | Avifaune |
| juillet-août | 1,60-1,7 (baisse temporaire à 1,50 lors des renouvellements d'eau par la Loire) | du 1er juin mai au 1er juillet: 0,7 cm/jour | 1,60-1,7 (baisse temporaire à 1,50 lors des renouvellements d'eau par la Loire) | du 1er juin mai au 1er juillet: 0,7 cm/jour | Fauche, Pâturage, entomofaune, avifaune, lutte contre la jussie, curage, régulation ragondins |
| 15 septembre | 1,6-1,8 | | 1,6-1,8 | | Curage, lutte contre la jussie, régulation ragondins, chasse, avifaune |
| 1er novembre-10 novembre | 2 | Apports d'eau par la Loire si côte inférieure à 2 m au 30 octobre | 2 | Apports d'eau par la Loire si côte inférieure à 2 m au 30 octobre | |
| A partir du 10 novembre | Remontée progressive par la pluviométrie jusqu'à la côte 2,50 | | Remontée progressive par la pluviométrie jusqu'à la côte 2,50 | | Chasse, avifaune, régulation ragondins, entrée des reproducteurs de brochets par la Loire |
| A partir du 30 décembre | Remontée progressive par la pluviométrie jusqu'à la côte 2,90 | Fermeture de la Porte du pont de l'Ouen | Remontée progressive par la pluviométrie jusqu'à la côte 2,50 | | Remontée des civelles depuis la Loire, Chasse, avifaune |

(*) = Les vitesses d'exondation sont définies dans le cas d'une année de pluviométrie moyenne où les côtes indiquées sont respectées. Dans le cas d'un fort à-coup hydraulique comme au mois de mai 2015 où il était tombé 100 mm de pluie en 24 h (augmentation de 50 cm du niveau du marais), les vitesses d'exondation pourront être accélérées pour retrouver les niveaux de côtes prédéfinies. Cette augmentation de la vitesse d'exondation se fera en concertation avec les acteurs.

(**) = Un comité de pilotage N2000 se tiendra entre le 5 et le 10 avril pour décaler ou conserver la date de début d'exondation en fonction des risques de gelée.

Mouvements d'eau

Le syndicat réalise deux types de mouvements d'eau.

▪ Mouvements d'eau estivaux:

Le marais de Goulaine est un milieu eutrophe, c'est-à-dire qu'il présente de fortes teneurs en éléments nutritifs provenant notamment des activités humaines présentes sur le bassin versant.

Ces fortes concentrations entraînent des proliférations de phytoplancton (appelés blooms) et de bactéries, tous les deux très consommateurs d'oxygène.

La baisse de la teneur des eaux en oxygène entraîne des mortalités de poissons.

Pour pallier ce problème, des mouvements d'eau entre la Loire et le marais sont réalisés du 1er juillet jusqu'au 15 septembre lorsque les coefficients de marée sont supérieurs à 70.

Lors de ces mouvements d'eau, le marais est alors vidangé jusqu'à la cote de 1.50 mnGF avant de remonter à la cote de 1.70 mnGF. **Durant cette période, le niveau d'eau est bas dans tout le réseau hydraulique, ce qui peut donc entraîner une gêne de certaines activités durant 3 à 4 jours.**

Consulter le calendrier des mouvements d'eau 2018.

▪ Mouvements d'eau automnaux:

A partir du 30 octobre et si le marais est inférieur à une cote de 2 mnGF, des apports d'eau sont effectués depuis la Loire afin d'atteindre cette cote.